

La Politique de la ville est une politique de développement territorial, qui vise à réduire les processus de dégradation de certains territoires urbains dans tous leurs aspects, sociaux, culturels, économiques, urbains. Elle ne peut avoir d'efficacité que si elle mobilise tous les partenaires et prend en compte la complexité des phénomènes pour les traiter dans leur interdépendance et leurs interférences.

Par ailleurs, la Politique de la ville a incontestablement permis d'engager la transformation des organisations et des modes d'intervention des politiques publiques par une territorialisation de leur action. Mais cette transformation bouleverse les organisations et génère des tensions liées au changement. L'instabilité chronique des dispositifs de la Politique de la ville fragilise les acteurs qui doivent pourtant inscrire leur action dans la durée.

Aussi, la Politique de la ville nécessite l'accompagnement de chacun des acteurs individuellement et collectivement. Les centres de ressources pour la Politique de la ville, lieux d'échange, de débat public et de qualification, répondent à ce besoin.

Du fait de leur place privilégiée à la tête de ces centres de ressources, les directeurs ont une parole spécifique qui repose sur l'expertise territorialisée des processus et problématiques en matière de dégradation sociale et urbaine. Il leur incombe de la faire entendre afin de contribuer au débat national sur la Politique de la ville et sur les politiques de rénovation urbaine et de cohésion sociale.

L'association des directeurs des centres de ressources pour la Politique de la ville poursuit par conséquent les objectifs suivants :

- Être un lieu de réflexion et d'échanges sur les pratiques professionnelles spécifiques mises en œuvre pour diriger, animer, gérer et construire une stratégie de développement d'un centre de ressources politique de la ville dont les missions principales sont la création d'espaces d'information, de réflexion, de débats, de production de connaissance, de capitalisation et de diffusion de ces connaissances.
- Être un espace d'élaboration, de mutualisation et de diffusion d'un point de vue des directeurs des centres de ressources politique de la ville par rapport aux politiques publiques contractuelles de développement social et urbain et à leur mise en œuvre, la construction de ce point de vue partagé reposant sur le croisement des analyses et expertises locales.